



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE E.COMMERCE, COMMERCE ET PRESTATIONS DE SERVICES

PRÉAMBULE :

En validant sa commande, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de Produits et prestations de service, effectuées au travers des sites Internet et éléments dictés par le **E.T PIXEL-SHOP** qui sont partie intégrante du Contrat entre l'Acheteur et le Vendeur. Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.groupe-et-drone.com La Société s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en mettant en place une validation par devis signée par le client ou acheteur. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

1. Objet du contrat :

Le présent contrat définit les Conditions Générales de Ventes dans lesquelles le prestataire, **E.T PIXEL-SHOP** (Nom commercial de l'entreprise), s'engage à réaliser pour le client les prestations de prises de vues aériennes, photos et vidéos et/ou de montage vidéo décrites dans les Conditions particulières spécifiées dans le devis.

Il s'engage également à réaliser pour le client les prestations de vente de matériel et accessoires en relation avec son activité décrite dans les Conditions particulières spécifiées dans le devis.

Il s'engage également à réaliser pour le client les prestations de Réparation de Drones et accessoires liés en relation avec son activité décrite dans les Conditions particulières spécifiées dans le devis.

Il s'engage également à réaliser pour le client les prestations de Formation à l'activité de Télé-pilote de Drones en relation avec son activité décrite dans les Conditions particulières spécifiées dans le devis.

2. Conditions d'exécution des prestations :

2.1 OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES :

2.1.1 Le client :

Le client s'engage à apporter les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par le prestataire pour l'exécution du contrat de prestations de prise de vue ou de formation de Télé-pilotes, pour l'exécution des ventes de produits, pour l'exécution des prestations de réparation de drones dans les délais prévus.

2.1.2 le E.T PIXEL-SHOP:

E.T PIXEL-SHOP s'engage à fournir au client un ensemble de compétences spécifiques en matière de prises de vues aériennes, de montage vidéo, de vente de matériel et accessoires et de Formation aux activités de Télé-pilote Amateurs ou Professionnels.

3. Prix :

Les prix des produits vendus au travers des sites Internet et autres supports sont indiqués en Euros hors taxes et précisément déterminés sur les pages de descriptifs des Produits et services. Ils sont également indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA + autres taxes éventuelles) sur la page de commande des produits, et hors frais spécifiques d'expédition. Pour tous les produits expédiés hors Union européenne et/ou DOM-TOM, le prix est calculé hors taxes automatiquement sur la facture. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles dans certains cas. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort du Vendeur. Ils seront à la charge de l'acheteur et relèvent de sa responsabilité (déclarations, paiement aux autorités compétentes, etc.). Le Vendeur invite à ce titre l'acheteur à se renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales correspondantes. La Société se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir. Le cas échéant également, les frais de livraison

.Le prix est exprimé TTC, la TVA étant non applicable, selon l'article 293-B du CGI.

4. Modalités de paiement :

Le règlement des prestations s'effectuera de la manière suivante :

Un pourcentage défini à la commande sous forme d'acompte selon la prestation ou le matériel souhaité, le solde étant à effectuer à la livraison de la prestation. Cet acompte est un versement acceptant la vente de la prestation ou du matériel et ne pourra en aucun cas être restituée en cas de refus de la prestation ou du matériel pour une raison non recevable suite à l'acceptation du contrat de vente (devis signé par le client et le vendeur). Dans le cas d'un dossier s'étalant sur une période de plusieurs mois, les factures payables à 30 jours seront émises selon un échéancier qui sera négocié entre le client et le prestataire et qui sera précisé dans les Conditions particulières.

En outre, dans le cas où une facture ne serait pas réglée à soixante jours, date de ladite facture, le prestataire sera habilité à suspendre l'exécution des travaux prévus ou à engager les procédures légales jusqu'au règlement de ladite facture, sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation du présent contrat du fait du prestataire. Les paiements sont effectués par chèques à l'ordre de Emmanuel TRANCART. Des pénalités de retard de paiement sont appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes conditions générales et les conditions fixées lors de la vente entre les parties.

Ces pénalités sont d'un taux légal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal majorées de 5% par jour de retard. Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5. Livraison de la prestation de services ou du Matériel :

La livraison de la prestation de services, à savoir des fichiers images ou vidéos sera effectuée au Client soit sur Carte Micro SD, Carte SD, Clé USB, soit envoyée directement par serveur sur Internet.

La livraison des achats matériels se fait au Show-room du vendeur (adresse indiquée sur le devis) ou à l'adresse de livraison souhaitée engageant des frais de livraison selon l'endroit.

En fonction de la prestation de services ou du matériel commandés, le Client prendra possession des images ou du matériel au plus tard 15 jours à dater de la réalisation, sauf en cas de demande de post-production complexe ou cas de force majeure.

E.T PIXEL-SHOP s'engage par les présentes à une simple obligation de moyen quand au respect des dates de livraison.

Toutefois, les retards éventuels qui pourraient être imputables à **E.T PIXEL-SHOP** tenant notamment aux conditions météorologiques... ne donneront pas droit au client d'annuler ou de refuser la conception et l'exécution du projet ou des prestations désignées sur ce document et n'ouvriront pas droit à dommages et intérêts.

La livraison du projet, du matériel ou des prestations désignées sur ce document ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers **LE E.T PIXEL-SHOP**, et quelle qu'en soit la cause.

6. Assurances :

E.T PIXEL-SHOP s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont il serait rendu responsable.

Par dommages, il faut entendre les dommages de toute nature que lui-même, son personnel, viendraient à causer directement au client, au personnel du client ou à des tiers.

E.T PIXEL-SHOP s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du client.

7. Propriété intellectuelle Droit à l'image : (PRESTATIONS D'IMAGES)

Lors de la réalisation de la prestation de services, pour toute prise de vues engageant une personne physique identifiable, le Client devra fournir à **E.T PIXEL-SHOP** une autorisation exprès et sans équivoque de la part de la personne filmée avant la réalisation de la prestation.

Ce document sera réputé exact et le Fournisseur ne sera pas tenu de vérifier son exactitude ou son authenticité. Le Client devra remettre au Fournisseur, préalablement à l'exécution de la prestation de services, l'autorisation exprès du propriétaire des lieux de tournage (propriétaire terrain, propriétaire bâtiments...).

Ces documents sont réputés exacts et le Fournisseur ne sera pas tenu de vérifier leur exactitude ou l'authenticité. **E.T PIXEL-SHOP** ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation par le Client des images filmées ou réalisées pour son compte par **E.T PIXEL-SHOP**.

Le Client est seul responsable des conséquences juridiques et financières attachées à l'utilisation qu'il fait des prises de vues réalisées. Droit d'auteur Les prises de vue de **E.T PIXEL-SHOP** sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle.

L'acquisition des images de **E.T PIXEL-SHOP** sur support graphique ou numérique, n'entraîne pas transfert au profit de l'acquéreur des droits exclusifs de propriété qui y sont attachés.

En contrepartie du versement intégral de sa rémunération, **E.T PIXEL-SHOP** cède au client, les droits d'exploitation sur les productions réalisées dans le cadre du présent accord.

Les droits d'exploitation comprennent le droit de reproduction et le droit de représentation. Le droit de reproduction comporte notamment : Le droit de fixer, faire fixer, reproduire, faire reproduire, ou d'enregistrer, de faire enregistrer par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, les productions réalisées en tous formats.

Le droit d'établir et de faire établir, en tel nombre qu'il plaira au client, tous originaux, doubles ou copies des productions réalisées, sur tous supports, notamment vidéo ou autres inconnus à ce jour, en tous formats et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour.

Le droit de mettre ou faire mettre les productions réalisées à disposition du public par tous procédés connus ou inconnus et notamment via Internet et tous procédés d'exploitation en ligne, téléphoniques, informatiques.

Le droit d'utiliser et d'autoriser un tiers quelconque à utiliser les productions réalisées. Le droit de représentation comporte notamment :

- le droit de diffuser les productions réalisées en intégralité ou par extraits, sur tous réseaux et dans tous systèmes numériques actuels ou futurs, destinés au public et notamment par tous procédés inhérents à ce mode d'exploitation.

- Le droit de diffuser les productions réalisées, en totalité ou par extraits, et notamment dans le cadre de l'ensemble des actions de communication et des services et/ou activités du client, par quelque média, sur quelque support que ce soit et en tout lieu. Le client accorde à **E.T PIXEL-SHOP** le droit d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles des extraits d'éléments photographiés ou filmés par **E.T PIXEL-SHOP** pour le Client. **E.T PIXEL-SHOP** garantit au client l'exercice paisible des droits cédés au titre du contrat signé entre les deux parties.

8. Conservation de la production audiovisuelle et de ses rushes :

Le prestataire s'engage à conserver les fichiers livrables pendant une durée de 6 mois à compter de la date de facture.

Le prestataire s'engage à conserver les rushes du client ayant servis au montage de sa production audiovisuelle pour une durée d'un mois à compter de la date de facture du projet. Au-delà, les rushes seront détruits.

Le client peut toutefois demander à les récupérer par une demande écrite, les coûts de mise à dispositions étant à sa charge.

9. Responsabilité :

E.T PIXEL-SHOP s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture de prestations de qualité.

E.T PIXEL-SHOP ne répond que d'une obligation de moyens. La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de faute de sa part.

10. Résiliation :

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre des présentes, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre le cas échéant.

11. Non sollicitation de personnel :

Le client s'engage à ne pas débaucher, embaucher ou faire travailler tout membre du personnel du prestataire ayant participé à la réalisation des travaux, objet des présentes, pendant toute la durée du présent contrat et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la cessation des relations contractuelles.

12 : Formation des Télé-pilotes Amateurs ou Professionnels

Article 1 : Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente de formations stipulées au Contrat et convention de Formation établis en annexe entre les deux parties.

Article 2 : Documents contractuels

E.T PIXEL-SHOP fait parvenir au client, en double exemplaires, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à **E.T PIXEL-SHOP** un exemplaire signé et portant son cachet commercial ou sa signature. **E.T PIXEL-SHOP** fait également parvenir au client un devis à signer avec les conditions générales et un bulletin d'inscription à remplir par le(s) stagiaire(s). Un questionnaire de satisfaction et une attestation de formation ou DNC pour les Télé-pilotes Professionnelles (Déclaration de Niveau de Compétence) est adressée à chaque stagiaire après chaque formation.

Article 4 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire ou l'entreprise a un délai indiqué dans la convention de formation pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, les modalités financières à régler entre les parties sont indiquées dans cette convention.

Article 5 : Prix, facturation et règlements

Tous nos prix sont indiqués TTC, la TVA étant non applicable, selon l'article 293-B du CGI.

Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

L'acceptation de **E.T PIXEL-SHOP** étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, **E.T PIXEL-SHOP** se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous :

- Un acompte de 200 euros est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à **E.T PIXEL-SHOP** si le client renonce à la formation selon les conditions prévues dans la convention signée entre les parties
- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est dû dans les 5 jours de la formation ou selon les accords prévus entre les parties. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, sauf accord des parties dans la convention de formation, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, **E.T PIXEL-SHOP** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, ils sont facturés en sus.

Article 6 : Règlement par un OPCA

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer sur son bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence restera à la charge du client.

Si **E.T PIXEL-SHOP** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant

7: Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à **E.T PIXEL-SHOP**, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), **E.T PIXEL-SHOP** pourra refuser d'honorer la commande de prestation ou de vente de matériel et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

8: Condition d'annulation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, concernant la vente de prestations de prises de vue, d'analyses, ou les prestations de vente de matériel et marchandises, le montant de l'acompte versé restera encaissé par la société **E.T PIXEL-SHOP**. Pour toute annulation, concernant la vente de prestations de formations, le montant du financement sera calculé selon dans la convention de formation la société **E.T PIXEL-SHOP**.

E.T PIXEL-SHOP se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session en cas de problèmes dus à une météo défavorable ou un cas de force majeure. Une autre date de session ou un autre stage vous seront proposés le cas échéant.

Article 9 : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à **E.T PIXEL-SHOP** en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **E.T PIXEL-SHOP** pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à **E.T PIXEL-SHOP** pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de **E.T PIXEL-SHOP**.

Article 10 : Renonciation

Le fait pour **E.T PIXEL-SHOP** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses de ces CGV, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 11 : Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **E.T PIXEL-SHOP** et ses Clients relèvent de la Loi française.

13. Confidentialité – Références :

Le prestataire et le client s'engagent, l'un et l'autre, à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou échangés dans le cadre du contrat et de son exécution.

Le client doit plus particulièrement respecter le savoir-faire du prestataire et le prestataire doit considérer comme confidentielles toutes les informations transmises par le client dans le cadre de l'exécution des présentes.

Le prestataire pourra librement faire figurer le nom du client, ainsi que son logo sur une liste de références.

14. Intégralité du contrat :

Le présent contrat ainsi que les conditions particulières expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tous autres documents, contrats ou échanges de lettres antérieurs à la signature des conditions particulières.

15. Loi applicable – Litiges :

Le présent contrat est régi par le droit français. Toute contestation qui pourrait opposer les parties sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Saint Denis (974), nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.